

MRC DE MANICOUAGAN

POLITIQUE CULTURELLE

VERSION ABRÉGÉE

Version intégrale adoptée le 15 septembre 2022



municipalité régionale
de comté de manicouagan



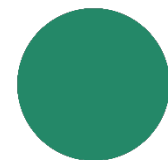
SIGLES ET LEXIQUE

MRC : Municipalité régionale de comté

Citoyenneté culturelle : La citoyenneté culturelle contribue à la construction identitaire ainsi qu'à la rencontre et aux interactions avec « autre » que soi, elle ouvre au dialogue. Elle permet une ouverture vers la sphère publique et le politique. Elle conçoit la culture comme vecteur de lien social. Elle met à l'avant-scène les citoyen.ne.s comme des acteurs et actrices culturel.le.s, des créateurs et des créatrices¹.

Innovation (culturelle et sociale) : L'innovation (culturelle et sociale) est un processus dynamique de recherche et d'expérimentation pour développer et mettre en œuvre des solutions créatives (nouveau service, produit, programme, approche, loi) face à des défis complexes².

Transversalité : La transversalité de la culture, affirmée par [l'Agenda 21 de la culture](#), amène à considérer tous les champs d'action publique et à poser un regard nouveau sur les liens de synergie qui favorisent un développement global, harmonieux et durable.



¹ [Site web de Culture Côte-Nord](#)

² Culture pour tous, 2018, L'innovation dans le secteur culturel.



REMERCIEMENTS

Innovation et développement Manicouagan tient à remercier le comité de travail qui a participé tout au long des étapes d'élaboration de cette nouvelle politique culturelle pour la MRC de Manicouagan. Merci aussi à toutes les personnes qui ont contribué en participant aux consultations publiques et qui nous ont exprimé leurs souhaits et leurs idées pour faire avancer ce beau projet collectif.

Un merci tout particulier à M^{mes} Marie-France Brunelle et Marie-Hélène Beaudry de Culture Côte-Nord, qui ont assuré ce mandat de main de maître et qui nous ont permis d'arriver à ce beau résultat en si peu de temps. Un immense merci!

MOT DU PRÉFET

C'est avec enthousiasme que je vous présente la seconde Politique culturelle de la MRC de Manicouagan. Cette nouvelle mouture était plus que nécessaire, puisque la toute première datait du début du nouveau millénaire!

Il va sans dire que le visage de la MRC, tout comme celui du Québec, a beaucoup changé ces vingt-deux dernières années. Il était donc impératif de réviser notre Politique culturelle afin qu'elle brosse un portrait plus fidèle et plus actuel de la situation dans la Manicouagan. Ce que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit d'une collaboration entre plusieurs acteurs et actrices des domaines culturel et municipal reconnaissant le rôle prépondérant de la culture et du patrimoine dans le développement social et économique de notre territoire.

Issue d'une vision commune et concertée, cette politique orientera et renforcera les interventions culturelles de la MRC et de ses municipalités, tant auprès des créateurs et créatrices que de la population, pour stimuler l'essor, la vitalité et le rayonnement de nos collectivités.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la concrétisation de la nouvelle Politique

culturelle : les membres du comité de travail et toutes les personnes, citoyen.ne.s, représentant.e.s des municipalités et des instances locales ou culturelles, qui ont pris part aux différents travaux et consultations. Je tiens également à souligner le travail exemplaire d'Innovation et développement Manicouagan, mandaté pour porter tout le processus d'actualisation de cette politique.

En introduction de la toute première Politique culturelle de la MRC en 2000, le préfet de l'époque, M. Georges-Henri Gagné, avait cette réflexion : « Nous reconnaissons qu'au fil des ans, nature et gens ont façonné notre identité. Que les artistes et les artisans perpétuent cette connaissance de nous-mêmes à travers leurs réflexions et leurs œuvres. [...] À travers eux, nous affirmons notre identité locale, celle qui nous est propre. » J'ajouterais que c'est également à travers elle que nous cultivons notre sentiment de fierté et d'appartenance à la Manicouagan. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette Politique culturelle qui mobilisera l'ensemble de notre région pour sa réalisation.



Marcel Furlong
Préfet de la MRC de Manicouagan



INTRODUCTION

La MRC de Manicouagan vise à renforcer la vitalité de son territoire et offrir un milieu de vie attractif à sa population. La culture, les arts et le patrimoine sont des éléments fondamentaux pour y parvenir.

La présente Politique culturelle sert à reconnaître publiquement l'importance de la culture dans le développement de notre collectivité et à exprimer une vision commune et partagée. Cette politique constitue le pivot de la stratégie d'action de la MRC, de concert avec l'ensemble de la société et le secteur privé, en ce qui a trait au développement de la culture, en vue d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités³.

Par cette politique culturelle, la MRC désire engager l'ensemble de la collectivité dans un mouvement de développement structurant afin de donner forme aux aspirations des acteurs et actrices du domaine culturel et de la population.



³ Ministère de la Culture et des Communications, *La politique culturelle municipale*, [En ligne], [Politique culturelle municipale – Politique et ententes – Ministère de la Culture et des Communications \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/politique-culturelle-municipale-politique-et-ententes) (Consulté le 2022-05-10)

PRINCIPES DIRECTEURS

LA CULTURE, UN DROIT FONDAMENTAL

1

La culture appartient à la collectivité. Elle doit être accessible et refléter notre identité et de nos valeurs.

Par elle, nous enrichissons notre mémoire collective, notre sentiment d'appartenance et de fierté pour notre milieu de vie. Par son pouvoir rassembleur et mobilisateur, la culture contribue à l'épanouissement de l'individu et cimente le tissu social. Elle est indispensable à la qualité de vie et au bien-être de la population.

LA CULTURE, ESSENTIELLE À LA VITALITÉ ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

2

La culture est reconnue comme un levier essentiel à la vitalité de la région. Appuyons-nous autant sur notre territoire singulier et inspirant que sur notre culture afin de susciter le développement démographique et socioéconomique.

La MRC intègre la culture à l'ensemble de ses activités dans un principe de développement durable afin d'assurer un milieu de vie stimulant, ouvert, uni et prospère pour sa communauté.

LA CULTURE, RESPONSABILITÉ COLLECTIVE, ALIMENTÉE PAR TOUS ET SOUTENUE PAR UN LEADERSHIP FORT

3

La culture est alimentée par les forces créatrices du milieu culturel, les actions de valorisation du patrimoine et du territoire et l'implication des membres de la communauté : citoyen.ne.s, artistes et organisations des milieux culturel, économique, touristique, social, éducationnel, environnemental et institutionnel.

La MRC assume son leadership par l'écoute, la reconnaissance et la concertation de l'ensemble des partenaires et la mise en place de conditions favorables au développement de la citoyenneté culturelle.



AXES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



AXE 1 –

Caractériser et affirmer

l'identité culturelle de la région manicoise

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Promouvoir la culture manicoise	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et mettre en valeur les éléments distinctifs de la MRC• Développer un plan de communication• Créer, favoriser ou soutenir des projets ou des événements qui mettent en valeur l'identité manicoise
Développer et créer un sentiment d'appartenance et de fierté	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser la culture manicoise comme source de fierté• Valoriser l'implication bénévole• Participer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines immobiliers et immatériels

Notre région possède bel et bien un caractère unique qui définit notre façon de vivre et oriente notre développement global. La découverte et la mise en valeur de notre identité culturelle et de nos ressources régionales serviront de levier à notre affirmation individuelle et collective. Dès lors, il sera alors plus facile de s'approprier et d'apprécier notre environnement et de le faire découvrir aux autres.

AXE 2 —

Soutenir les créateur.trice.s, les organismes et les initiatives artistiques et culturelles

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Démystifier et démocratiser la culture et la pratique artistique	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population à la pratique artistique professionnelle• Valoriser et reconnaître l'intégration de la culture et des arts dans les autres milieux
Faciliter et favoriser les processus de création, de production et de diffusion sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser et soutenir le travail artistique et culturel sur l'ensemble du territoire• Favoriser la création de nouveaux lieux/événements de diffusion et rendre plus accessibles aux créateur.trice.s ceux qui existent déjà en les faisant connaître• Faciliter la circulation (tournée) des projets sur l'ensemble du territoire et à l'extérieur• Valoriser et encourager l'embauche des artistes ou la programmation de projets d'ici
Promouvoir l'offre culturelle et artistique manicoise	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter la promotion de l'offre sur l'ensemble du territoire• Centraliser l'information de l'offre culturelle et artistique

Les artistes sont l'essence même de notre évolution en tant que collectivité. Ils et elles tissent un lien si précieux entre notre passé et la perception que nous avons de notre avenir. Les artistes expriment nos préoccupations, font passer nos émotions à travers leurs œuvres et ont la possibilité de collaborer à renforcer l'image d'une région qui se démarque, s'épanouit et rayonne par son unicité.

Nous avons donc avantage à soutenir, stimuler et diffuser les réalisations de cette créativité afin qu'elle se propage dans les autres sphères de la vie quotidienne et qu'elle contribue au développement de notre région.

AXE 3 —

Rendre les arts et la culture accessibles aux Manicois et Manicoises

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Faciliter l'accès aux arts et à la culture	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'intégration de la culture à tous les types d'événements et dans des lieux facilement accessibles• Faciliter les déplacements en lien avec les activités culturelles• Travailler à l'amélioration et à la promotion des incitatifs financiers• S'assurer de l'accessibilité des lieux culturels selon les besoins de la population
Assurer la transversalité de la culture	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer la perspective culturelle à l'ensemble des processus consultatifs et décisionnels de la MRC• Encourager et outiller les municipalités à intégrer la perspective culturelle à leurs processus• Développer des initiatives pour expliquer la valeur ajoutée des arts et de la culture pour les autres milieux
Développer la citoyenneté culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population à la plus-value d'intégrer la culture dans les saines habitudes de vie• Soutenir des projets visant à créer des liens intergénérationnels et interculturels• Sensibiliser la population aux possibilités d'implication dans le milieu culturel• Favoriser des activités de médiation culturelle, de formation et des rencontres avec des artistes professionnel.le.s

Le droit à la culture est un des principes fondamentaux sur lequel repose la politique culturelle.

Pour rendre la culture accessible, d'autres facteurs sont à considérer. Il faut d'abord éveiller et sensibiliser la population à l'importance des arts et de la culture. Ensuite, il faut travailler en fonction des besoins et de l'évolution des individus et des communautés.

Les travailleur.euse.s culturel.le.s doivent accompagner les artistes amateur.e.s et professionnel.le.s et faciliter leur travail puisqu'ils et elles sont le fondement même de l'offre et du développement culturel.

AXE 4 —

Instaurer des mécanismes de concertation, de collaboration et de partenariat pour un meilleur développement des arts et de la culture

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
Outiller les dirigeant.e.s pour un leadership fort en développement culturel	<ul style="list-style-type: none">• Outiller les élu.e.s et les fonctionnaires des municipalités en matière de développement des arts et de la culture• Favoriser la participation des élus et des fonctionnaires aux activités culturelles manicoises
Favoriser la création de partenariats	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les projets permettant les rencontres et les échanges entre autochtones et allochtones• Développer un canal de communication avec la communauté innue• Valoriser et promouvoir les partenariats avec le milieu culturel• Soutenir les partenariats pour mettre en valeur les artistes, le patrimoine, l'histoire et les repères culturels manicois• Soutenir les projets de mutualisation ou mettre en place des mécanismes la facilitant
Arrimer le milieu culturel aux autres secteurs de développement	<ul style="list-style-type: none">• Développer des occasions de réseautage entre les différents milieux• Favoriser la concertation entre les différents milieux• Valoriser la culture et les arts manicois dès la petite enfance• Promouvoir l'intégration de la formation artistique au programme scolaire — primaire, secondaire et collégial• Soutenir la concertation entre les milieux afin de créer des partenariats favorisant l'accès à la culture pour les jeunes

La mobilisation de la population et des différents partenaires, l'engagement de ces derniers, la reconnaissance et l'implication du milieu culturel dans les autres secteurs de développement sont tous essentiels au développement des arts et de la culture.



MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Innovation et développement Manicouagan a la responsabilité de déployer la Politique culturelle partout sur le territoire de la Manicouagan. Par l'entremise de son plan d'action triennal, elle entend répondre aux priorités du milieu tout en respectant la vision que la MRC s'est donnée en culture.



CONCLUSION

Les arts et la culture jouent un rôle essentiel à l'essor de la collectivité manicoise ainsi qu'à la vitalité et au rayonnement de notre MRC. Par son pouvoir d'attraction et de rétention auprès de la population et de nos entreprises, la culture doit être intégrée comme un élément essentiel de la planification de notre développement global.

Cette politique est la reconnaissance des élus de la MRC de l'importance des artistes et des travailleurs et travailleuses culturels au sein de la collectivité, de la richesse du patrimoine manicois et du potentiel de leur territoire unique.

Grâce à cette politique culturelle, nous serons en mesure d'orienter nos actions afin d'inclure le développement des arts et de la culture à l'ensemble des sphères d'activités municipales dans une perspective de développement durable.

Elle représente aussi notre engagement à soutenir le développement des arts et de la culture par le biais d'actions directes et par la mobilisation et la concertation de l'ensemble des milieux (municipal, social, économique, éducationnel, environnemental et culturel).

MEMBRES DU COMITÉ

BAIE-TRINITÉ

Étienne Baillargeon
Maire
Municipalité de Baie-Trinité

GODBOUT

Danielle Michaud
Conseillère municipale
Municipalité de Godbout

FRANQUELIN

Marie-Pier Cloutier
Directrice générale
Village forestier d'antan

BAIE-COMEAU

Marika Savoie-Trudel
Agente de développement
Ville de Baie-Comeau

POINTE-LEBEL

Caroline Gagnon
Coordonnatrice Loisirs et Développement
Municipalité de Pointe-Lebel

POINTE-AUX-OUTARDES

Samuel Plante
Superviseur des loisirs et de la culture
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

CHUTE-AUX-OUTARDES

Caroline Hovington
Directrice des finances et
directrice générale adjointe
Municipalité de Chute-aux-Outardes

RAGUENEAU

Édith Martel
Secrétaire-réceptionniste
Municipalité de Ragueneau

COMMUNAUTÉ INNUE DE PESSAMIT

Liette Picard
Conseillère en éducation, culture et sports
Conseil de bande des Innus de Pessamit

MRC DE MANICOUAGAN

Jacinthe Maloney
Directrice à l'aménagement du territoire
et à l'urbanisme

ARTISTE — ARTS DE LA SCÈNE

Josée Girard
Directrice générale et artistique
Espace K Théâtre

CULTURE CÔTE-NORD

Marie-France Brunelle
Directrice générale

Marie-Hélène Beaudry
Agente de développement
et services aux membres

ID MANICOUAGAN

Annie Cloutier
Conseillère en développement
des communautés





municipalité régionale
de comté de manitouagan

Édifice Georges-Henri-Gagné
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Qc) G5C 1L6
418 589-9594
info@mrcmanicoaugan.qc.ca
mrcmanicoaugan.qc.ca